

Arrondissement de RAMBOUILLET ----- Canton de CHEVREUSE ----- Commune de MAGNY-LES-HAMEAUX ----- Date de convocation 9 SEPTEMBRE 2026 ----- Date d'affichage de convocation 9 SEPTEMBRE 2026 ----- Nombre de conseillers En exercice : 29 Présents : 27 Votants : 29	2026-059 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL L'An, Deux Mille Vingt-Six, Le 15 septembre, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de M. Pierre-Louis BRIÈRE, Maire. Etaient présents : Pierre-Louis BRIÈRE, Laetitia MARCHAND, François CAPILLIER, Thérèse MALEM, Hervé BROU, Lamia DURAND, Xavier DELAPORTE, Laetitia MARLIN, Nicolas BRUNET, Jean-Luc FARGIER, Anne BRUS, Eric PETRETO, Philippe LEJEUNE, Emmanuelle LEBLANC, Grégory BOUDAL, Ouafae BENDRISS, Karine CHAOUCHI, Hélène BOUTTEREUX, Maud BOUDAL, Cyrill TARBÉ, Nicola ZACCARIA, Guénaëlle PATTE, Yolande GROBON, Jean TANCEREL, Magali DOUSSE, Bertrand HOUILLON, Tristan JACQUES Formant la majorité des membres en exercice. Absents ayant donné pouvoir : Nelly SEVERAC à Magali DOUSSE Roberto DRAPRON à Jean TANCEREL Madame Thérèse MALEM a été élue Secrétaire de séance.
Date de la séance : 15 SEPTEMBRE 2026 Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Chevreuse GRS	Le Conseil Municipal, VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU la demande de subvention exceptionnelle de l'Association Chevreuse GRS destinée à financer les frais de déplacement d'une des membres de l'équipe de gymnastique au stage de perfectionnement qui s'est déroulé à Prague en République Tchèque en juillet 2026, VU la participation d'une jeune gymnaste magnycoise à ce stage et du coût de son déplacement s'élevant à 932 euros, VU les difficultés financières rencontrées par cette gymnaste et notre souhait de continuer à apporter notre soutien à l'association et aux jeunes sportifs magnycois, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : - Article 1^{er} : DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 euros à l'Association Chevreuse GRS pour financer les frais de déplacement d'une jeune gymnaste magnycoise dans le cadre du stage de gymnastique qui s'est déroulé à Prague (République Tchèque) du 4 au 10 juillet 2026. - Article 2 : DIT que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2026.

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : **17 SEP. 2026**

Certifiée exécutoire le : **17 SEP. 2026**

Le Maire



Pierre-Louis BRIÈRE

Le Secrétaire de Séance



Thérèse MALEM

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et/ou de notification (articles R421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative).